

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du mardi 7 mars 2017**

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 7 mars 2017 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Étaient présents : M. GUILAUMÉ, M. MOURIN, M. MERCIER, Mme LAINÉ, M. HOUTIN, Mme LEDROIT, M. David BOIVIN, Mme LERESTE, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HÉRISSE, Mme FERRY, M. SAULNIER, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. ROCHER, Mme GERBOIN, M. CORVÉ, Mme METIBA, Mme DESCHAMPS, M. ROUSSEAU, M. GADBIN, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. JAILLIER, M. FORVEILLE, M. BARDOUX, M. BOUVET, Mme BRESTEAUX, M. PIEDNOIR, M. POINTEAU, M. GUÉDON, Mme DE VALICOURT, M. PRIOUX, Mme BÉASSE, M. Henri BOIVIN, M. SANTONI, M. AUBERT.

Étaient absents et représentés : M. LION, Mme VARET, Mme RENAUDIER, Mme DOUMEAU, M. MAUSSION (procuration à M. CORVÉ, Mme GERBOIN, M. CHERBONNEAU, M. BARDOUX, M. SANTONI).

Étaient excusés : M. NOURI, Mme LEMOINE, M. BEAUDOIN, Mme BRUANT, M. MEUNIER, Mme GUÉDON, M. LEDROIT, Mme SUBILEAU, Mme GRAINDORGE, M. BACHELOT, M. PERRAULT,

Secrétaire de séance : M. Christian FOUCHER.

---

DATE DE CONVOCATION : Mardi 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	37
Absents ayant donné procuration ou suppléants :	5
<b><u>VOTANTS</u></b>	<b><u>42</u></b>

Monsieur Philippe HENRY ouvre la séance et donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur LION donne procuration à Monsieur CORVÉ ;
- Madame VARET donne procuration à Madame GERBOIN ;
- Madame RENAUDIER donne procuration à Monsieur CHERBONNEAU ;
- Madame DOUMEAU donne procuration à Monsieur BARDOUX ;
- Monsieur MAUSSION donne procuration à Monsieur SANTONI ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Christian FOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Aubert invite les membres du Conseil Communautaire à prendre connaissance du Guide Tourisme 2017 et du Guide des Hébergements 2017 de Sud Mayenne Tourisme, qui leurs ont été distribués. Il rappelle également que chacun est invité à la soirée des prestataires le 20 mars prochain à Chemazé.

Il indique également qu'un petit guide a également été réalisé "Osez le Pays de Château-Gontier", en complément de l'agenda pour la période de mars à juin 2017, avant l'agenda d'été.

## Ordre du jour

### 1. FINANCES

#### QUESTION 1.1 - Tarifs du Conservatoire pour 2017 / 2018

Délibération n° CC - 016 - 2017  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : S. GUILAUMÉ

EXPOSÉ : En raison d'une conjoncture économique encore fragile et de la difficulté pour certaines familles à régler leur cotisation, il est proposé de ne pas procéder à une hausse des tarifs pour l'année prochaine et de maintenir les tarifs existants.

- Se reporter au tableau joint en annexe 1 (cotisations Conservatoire et orchestres au Collège et au Lycée) -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur le maintien des tarifs pour l'année 2017-2018.

M. Guilaumé souligne qu'il est proposé la reconduction des tarifs de 2016, en raison d'une conjoncture économique fragile et afin de ne pas alourdir les charges des familles, avec une distinction entre les élèves du réseau Sud-Mayenne et hors réseau.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **QUESTION 1.2 - Attribution de subventions aux associations communautaires - Année 2017**

Délibération n° CC - 017 - 2017  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : Les Vice-Présidents en charge des dossiers

EXPOSÉ : Différents tableaux relatifs à l'ensemble des demandes sont présentés en :

- Annexe 2A - Récapitulatif général
- Annexe 2B - Subventions "Développement Économique"
- Annexe 2C - Subventions "Agriculture, Environnement et Cadre de Vie"
- Annexe 2D - Subventions "Enseignement, Petite Enfance, Jeunesse"
- Annexe 2E - Subventions "Culture"
- Annexe 2F - Subventions "Tourisme et Patrimoine"
- Annexe 2G - Subventions "Sports"
- Annexe 2H - Subventions "Logement, Solidarité"
- Annexe 2I - Subventions "Évènementiel"

Chaque association ou organisme bénéficiaire d'une subvention recevra un courrier de notification de(s) l'aide(s) financière(s) attribuée(s) par la collectivité.

Les subventions de fonctionnement sont versées automatiquement, sans présentation de pièces justificatives.

Les subventions dites "exceptionnelles" et/ou "spécifiques" sont versées automatiquement dès leur attribution, étant entendu que la production du bilan financier définitif de la manifestation et/ou de l'action aidée, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives correspondantes (factures...), devra obligatoirement être transmis à l'issue de l'évènement, dans un délai maximum de 3 mois.

A défaut de présentation de ces pièces dans le délai imparti, l'association ne pourra prétendre à une subvention exceptionnelle l'année suivante.

Par ailleurs, en cas de non-organisation de l'évènement ou d'anomalies dans le contrôle des pièces, le montant de la subvention exceptionnelle versée devra être restitué par l'association bénéficiaire, partiellement ou dans son intégralité.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- ✓ se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles aux associations communautaires, pour l'année 2017, telles que présentées précédemment ;
- ✓ l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Chacun des Vice-Présidents présente les dossiers et les propositions d'attribution de subvention pour les domaines relevant de leur délégation respective.

S'agissant du volet "développement économique", M. Henry indique que la provision a été revue à la hausse, en rappelant par ailleurs la reconduction des autres subventions, notamment pour Initiative Mayenne, considérant que cette enveloppe dédiée n'est pas systématiquement consommée (prêts d'honneurs).

Sur le volet "agriculture", M. Rousseau souligne la reconduction des subventions, avec cependant le vote d'une provision au titre de l'organisation de "Planète en fête" à Origné, et le vote d'une enveloppe globale dédiée aux actions de coopération internationale, les attributions individuelles interviendront ultérieurement.

Pour la partie "enseignement - petite enfance - jeunesse", la masse globale des subventions reste quasi-identique. M. Saulnier précise que la bourse communautaire projets jeunes est utilisée en fonction des projets, sachant qu'il existe également une bourse initiative jeunes au niveau sportif. Mme Tribondeau rappelle que les subventions pour les foyers socio-éducatifs sont accordées en fonction de critères.

S'agissant des subventions "culture", M. Guilaumé souligne que l'enveloppe connaît une baisse de 6.15 %. Il indique qu'il est proposé une refonte de la Bourse à la création Musiques Actuelles avec le fonds de soutien au développement des musiques actuelles au sein d'une même enveloppe "bourse soutien aux musiques actuelles". Il indique également la demande de subvention formulée par l'association Notes Band, dans le cadre d'un projet musical à New York.

L'enveloppe "harmonies et fanfares" a été augmentée pour faire face aux nouvelles demandes. S'agissant d'Atmosphères 53, il indique qu'un projet de convention est actuellement en cours. Il précise que par l'attribution d'une subvention à l'association "les Amis de l'Art", la collectivité devient propriétaire d'un tableau, et qu'il est envisagé à ce titre, d'organiser une expo de l'ensemble des tableaux achetés (8).

M. Aubert précise que les subventions "Tourisme et Patrimoine" ont été reconduites. Il souligne par ailleurs que l'association Canotika sollicite une subvention pour l'acquisition d'un bateau à pédalier pour le Port de Plaisance.

S'agissant des subventions "sport", M. Saulnier indique que les clubs ont connu une augmentation de leurs licenciés, soit presque 6 000 au total, avec une légère baisse de l'enveloppe globale de l'ordre de 1 %.

Les sports individuels connaissent une légère progression, avec un système de plafonnement à la hausse comme à la baisse, pour éviter les décrochages importants, notamment au regard du nombre de licenciés, au-delà des autres critères (arbitrages, dirigeants...). Les clubs de Tir à l'Arc et Daon MX connaissent une hausse de leur subvention et les clubs de Karaté et de Moto une baisse. Il est également fait état de l'aide accordée à un nouveau club d'escrime pour l'acquisition de matériel.

M. Saulnier évoque ensuite les sports collectifs, avec une bonne dynamique du côté du handball et du triathlon (qui aura lieu fin juillet), avec une baisse pour le Volley Club et le Tennis Club.

S'agissant des sports loisirs, il indique la création d'une nouvelle association "Team les Chameaux", autour des courses d'orientations, avec des perspectives de développement sur le territoire communautaire. Une subvention sera aussi accordée au véloce Club pour l'acquisition de matériels de sono.

Sur la ligne "Logement-Solidarités", M. Hérissé présente les propositions du Conseil d'Administration du CIAS, avec 11% d'augmentation, la plupart des subventions étant reconduites, avec une augmentation de la provision. Il indique que l'ADIL voit sa subvention augmenter car elle assure des consultations au sein de l'Hôtel de Ville et de Pays, conjointement avec Soliha Mayenne dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat, en lien également avec l'Espace Info Energie.

Sur le volet "évènementiel", M. Saulnier souligne la baisse de l'enveloppe, avec la non-reconduction de la provision "investissement" concernant les sociétés des courses.

*Monsieur SAULNIER ne prend pas part au débat ni au vote sur l'attribution des subventions "logement-solidarités".*

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

### **QUESTION 2.1 - Renouveau de l'emploi de chargé de mission : Conseiller en Énergie Partagé du Gal Sud Mayenne**

Délibération n° CC - 018 - 2017  
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HÉRISSE & V. SAULNIER

EXPOSÉ : Depuis 2011, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, dans le cadre du Groupe d'Action Locale Sud Mayenne (G.A.L.) se sont inscrits dans une démarche de Conseil en Énergie Partagé (CEP) auprès des communes du Sud Mayenne.

Aujourd'hui, deux personnes sous statut contractuel, accompagnent les 66 communes et les 3 Communautés de Communes du Sud Mayenne adhérentes, engagées dans la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine public.

Les deux emplois de conseiller, employés par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (en tant que structure porteuse du GAL) sont cofinancés par l'ADEME ou les fonds européens du programme Leader. Cette mission reste essentielle pour la bonne conduite de la politique énergie-climat territoriale du Sud Mayenne (PCET) et la bonne réalisation des actions des programmes de développement rural et durable pilotés jusqu'en 2021 par le Gal Sud Mayenne (Leader, TEPCV, ...).

Le Conseiller en Énergie Partagé, employé par voie contractuelle, de par son profil de thermicien, conseille et assiste les élus et agents des communes dans la gestion économe du patrimoine (suivi des contrats avec les fournisseurs d'énergie, mise en place de pratiques et de petits équipements de gestion pour le chauffage, l'éclairage, la ventilation ...) et dans l'accompagnement sur les investissements énergétiques exemplaires et performants : travaux de rénovation ou construction-extension pour des bâtiments basse consommation, installations d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.

Cet accompagnement a permis aux communes de réduire en moyenne de plus de 10 % leurs consommations énergétiques (avec pour certaines déjà 24 % de baisse constatée) et de réduire leur dépendance aux énergies fossiles et fissiles. De plus, cet accompagnement permet de réaliser des travaux plus efficaces, durables et pérennes.

Le maintien de ce service Conseil en Énergie Partagé contribue activement aux finalités de la politique énergie climat territoriale du Sud Mayenne, à savoir atteindre l'objectif de territoire à énergie positive en 2050 et d'être référencé bas carbone.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur la reconduction du contrat du Conseiller Énergie, sur une période de 3 ans. La rémunération est établie sur la base d'un indice de la grille des Ingénieurs.

M. Saulnier rappelle que ce service a été mis en place depuis 3 ans, qui bénéficie d'un accompagnement de l'ADEME et des cotisations des collectivités membres et qui s'est étoffé au fil du temps, avec un complément de temps partiel.

S'agissant du niveau des consommations sur le Pays de Château-Gontier, au regard des diagnostics réalisés ces 3 dernières années sur le patrimoine bâti des communes, cela représente plus de 1 M€ de dépenses pour 8 M de kwh de consommations annuelles et plus de 50.000 € d'économies (annuelles en euros constants). Le budget moyen par commune est de 33 € (18 à 54 €/habitant selon les communes).

La prestation CEP comprend un bilan énergétique complet et une restitution pour appréhender les enjeux et les pistes d'amélioration en matière d'économies d'énergie et donc d'économies financières. Il y a également des renégociations des contrats des fournitures, des propositions d'achat groupés et également un accompagnement des communes dans leur projet d'investissement (isolation, chaufferie, rénovation, pose de panneaux solaires...).

L'action ainsi conduite et le professionnalisme des agents démontrent la réponse efficiente du service CEP apportée à l'ensemble des porteurs de projet.

M. Forveille souligne que le CEP a fait évoluer également le regard et les compétences des artisans locaux sur les projets de rénovation, au regard des conseils délivrés par les agents du CEP.

DÉCISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

### **3. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

#### **QUESTION 3.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : Ph. HENRY

Monsieur le Président rendra compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-020-2014 du 15 avril 2014).

Marché n° 16/039 : Réhabilitation et extension du pôle d'accueil du Refuge de l'Arche - Lot 7 Menuiseries intérieures - Cloisons - MEIGA MENUISERIE (53200) - 119 103,49 €.

Arrêté n° 249/2017 : Location d'un espace de 3 000 m<sup>2</sup> situé dans l'Atelier relais de la Grande Noë en ZI Est Bellitourne à la Société NEODIF.

Arrêté n° 275/2017 : Signature d'une convention de mise à disposition avec l'OGEC dans le cadre de l'accès au chantier de l'école Ste-Ursule.

#### **QUESTION 3.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée**

RAPPORTEUR : Ph. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-021-2014 du 15 avril 2014) :

Bureau du mercredi 25 janvier 2017

Délibération n° B-008-2017 : Prise en charge du coût d'un vacataire du Club Sud Mayenne Basket à hauteur de 2 398,26 € sur la saison 2015/2016.

Délibération n° B-009-2017 : Expérimentation d'un service public de location Vélos à Assistance Électrique (VAE) en Sud Mayenne et Pays de Château-Gontier dans le cadre du TEPCV Sud Mayenne - Consultation pour acquisition-maintenance-distribution de VAE.

Délibération n° B-010-2017 : Mise à disposition gracieuse du Rex au Groupe Rotters Damn les 14 et 15 février 2017.

Délibération n° B-011-2017 : Signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Craon dans le cadre de l'accès à la déchetterie de Quelaines - Étude sur la mutualisation de l'équipement avec le Pays de Craon.

Délibération n° B-012-2017 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG 2014-2016.

Délibération n° B-013-2017 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre des échanges linguistiques.

Délibération n° B-014-2017 : Mise à disposition gratuite des vestiaires et des sanitaires de l'Oisillière au Collège Jean Rostand dans le cadre de la Course contre la Faim.

#### **Bureau du mercredi 15 février 2017**

Délibération n° B-015-2017 : Signature de l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle du Rex à l'association du "Théâtre dépareillé" (changement des modalités de prêt, soit 75 jours sur trois ans).

Délibération n° B-016-2017 : Signature d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et le CSDMA.

Délibération n° B-017-2017 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association "Jeunes Agriculteurs de la Mayenne" et mise à disposition de matériels pour l'organisation de la 35<sup>ème</sup> édition de "Terre en Fête" à Bierné.

Délibération n° B-018-2017 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG 2014-2016.

Délibération n° B-019-2017 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre de la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome.

Délibération n° B-020-2017 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre des échanges linguistiques.

Délibération n° B-021-2017 : Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles - Proposition de nouveau marché.

**Bureau du mercredi 22 février 2017**

Délibération n° B-022-2017 : Mise à disposition de la Halle du Haut-Anjou à titre gracieux au réseau Chrysalide dans le cadre de leur projet de spectacle.

Délibération n° B-023-2017 : Attribution de subventions de la Communauté de Communes dans le cadre du PIG 2014-2016.

Délibération n° B-024-2017 : Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 12 814,00 €, au titre de l'année 2017, au Comité des Œuvres Sociales - Prestations d'actions sociales.

Délibération n° B-025-2017 : Programme de sécurisation des accès de la Maison de la Petite Enfance et mise en place d'une centrale intrusion sur les campings de Château-Gontier et de Daon - Attribution d'une subvention s'inscrivant dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Appel à projets 2017

**QUESTION 3.3 - Questions diverses**

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, et aucune autre question diverse n'étant formulée, la séance est levée à 21h.

VC - 31/03/2017